

# DICI TV : Le fonds de solidarité citoyen avec les soignants adopté à l'Assemblée nationale

Publié par Adrien CITEAU le jeu, 04/06/2020 - 12:59



L'Assemblée nationale a adopté mardi soir le fonds de solidarité citoyen avec les soignants, qui pourra être alimenté par les salariés qui le souhaitent, du public comme du privé. Grâce à la cession de jours de repos ou en donnant directement à l'Agence nationale des chèques-vacances (ancv) les français pourront exprimer concrètement leur reconnaissance et leur affection. Le montant des dons sera par la suite reversé aux soignants par l'ancv sous la forme de chèques-vacances.

Ce dispositif permet aux soignants de recevoir une preuve concrète de la reconnaissance citoyenne et, d'autre part, de venir en aide au secteur du tourisme sinistré par deux mois de confinement. À titre indicatif, si chacun des 23 millions de salariés en France donnait juste un jour de congé ou RTT, cela équivaldrait à près de 2 milliards d'euros à dépenser dans notre économie locale et nationale, en particulier dans le secteur touristique.

Cette idée lancée en premier par le Groupe Pasteur Mutualité, avec la campagne #JeDonneMesRTT sur les réseaux sociaux, suivie d'autres initiatives citoyennes semblables comme celle de l'URSSAF Val-de-Loire, a été portée par une centaine de députés LaREM, dont Joël Giraud, suite à l'initiative de Christophe Blanchet.

Depuis, les députés de la majorité ont travaillé d'arrache-pied pour lever les derniers obstacles administratifs et légaux. A l'issue de l'examen en séance, le texte permet dorénavant aux personnes non salariées, aux élus (y compris les députés), qui n'ont pas de congés à donner, de pouvoir abonder ce fonds par un don numéraire. Aucun avantage fiscal n'en sera retiré, mais il permettra de « mettre en œuvre de nouvelles formes de solidarité » et, ainsi, de « donner un écho aux applaudissements des français ».